



10722*01



**TAXE FORFAITAIRE DE 15 % SUR LES PLUS-VALUES DE LIQUIDATION
ET RÉSERVES DISTRIBUÉES PAR LES SOCIÉTÉS INACTIVES**
(Renseignements à fournir en vue de l'application de l'article 239 bis B du code général des impôts)

I-A. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ SOLLICITANT L'AGRÉMENT

Dénomination et adresse actuelle du siège	N° SIRET du principal établissement	Code APE
	en cas de changement, adresse au 1er janvier 199	
N° tél		

I-B. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Objet statutaire :
Date de constitution et durée :
Capital social :
Montant :
Nombre et valeur nominale des parts ou actions :
Répartition ⁽¹⁾ :

I-C. DÉSIGNATION DU RESPONSABLE A JOINDRE

Nom :	Qualité :
Prénom :	N° tél. : <input type="text"/> <input type="text"/>

▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

⁽¹⁾ Pour les sociétés de personnes et les SARL, donner les noms et adresses de tous les associés et indiquer le nombre de parts détenu par chacun d'eux.

Pour les sociétés par actions, donner les noms et adresses des associés possédant plus de 10 % du capital et indiquer le pourcentage détenu par chacun d'eux.

Dans tous les cas, la date et le prix des acquisitions ou souscriptions faites par chaque associé ou actionnaire au cours des cinq dernières années devront être indiqués.

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

a. Activité au cours des cinq derniers exercices (en milliers de F) :

Durée de l'exercice	Stocks à l'ouverture	Effectifs du personnel	Chiffre d'affaires (H.T.)	Bénéfice fiscal		Déficit fiscal
				à 50 %	à 15% ou 25 %	
Exercice du au						
Exercice du au						
Exercice du au						
Exercice du au						
Exercice du au						

b. Pour les mêmes exercices, montant des rémunérations ou remboursements de frais versés aux principaux associés ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants :

c. Activité actuelle :

Adresse des différents établissements	Date de création ou d'acquisition	Nature des productions ou des ventes	Effectif du personnel

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DISSOLUTION ET A LA LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ

a. Motifs de la dissolution :

b. Date prévue

- pour la dissolution :
- pour la clôture de la liquidation :

c. Evaluation de l'actif à répartir entre les associés :

Actif brut	
Passif	}
Frais et charges de liquidation	}	

ACTIF NET (au franc près)

F

d. Renseignements relatifs à la détermination des plus-values nettes provenant de la cession des éléments de l'actif immobilisé (en francs) :

1 Détail de l'actif immobilisé	2 Mode de cession (Vente ou partage)	3 Désignation des acquéreurs ou attributaires	4 Prix de cession ou valeur	Montant	
				5 de la plus-value	6 de la moins-value
Terrains et constructions (nature, situation, superficie bâtie et non bâtie)					
Matériel et outillage					
Matériel et transport					
Mobilier, agencements, installations					
Immobilisations incorporelles (fonds de commerce, marques de fabrique, brevets, etc.)					
Titres de participation					
TOTAL					

MONTANT DES PLUS-VALUES NETTES (col. 5 - col. 6)

F

e. Renseignements relatifs aux réserves sur lesquelles l'application de la taxe forfaitaire de 15 % est également demandée :

Réserves capitalisées depuis le 1er janvier 1949

Autres réserves (à énumérer dans l'ordre où elles figurent au bilan)

MONTANT TOTAL DES RÉSERVES ⁽¹⁾

F

⁽¹⁾ Mentionner si des réserves ont supporté la taxe additionnelle au droit d'apport à l'occasion d'une fusion ou d'une augmentation de capital intervenue entre le 1er janvier 1949 et l'entrée en vigueur du décret n° 52-804 du 30 juin 1952.

IV. CENTRE DES IMPÔTS DONT RELÈVE LA SOCIÉTÉ

a. Recette principale :

b. Inspection d'assiette (F.E.) :

V. LE SOUSSIGNÉ,

agissant pour le compte de la société dont il est
dessus.

, certifie l'exactitude des renseignements ci-
(Fonction exercée)

Date et signature

- 1. *Demande à adresser :*
 - en quatre exemplaires si l'actif net visé au paragraphe III du questionnaire n'excède pas 25 millions F ;
 - en onze exemplaires dans les autres cas.
 - . Au directeur régional des impôts dont dépend le lieu de souscription des déclarations pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés ;
 - . Pour les départements de la Corse et les départements d'outre-mer, au directeur des Services fiscaux du département.
- 2. *Documents à joindre obligatoirement :*
 - copie des trois derniers bilans ;
 - engagement de remploi devant être souscrit en double exemplaire par tout associé dont la part dans l'actif net social est supérieure à 200 000 F.